

Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Délégation à la Mer et au Littoral

62321 Boulogne-sur-Mer Cédex

Objet : Avis de l'Ifremer sur le projet d'arrêté préfectoral portant ouverture sanitaire temporaire de la zone dite « à éclipse » n° 62.10 Baie de Canche Hardelot Le Touquet pour le groupe 2.

*Affaire suivie pour l'Ifremer par M. Alain LEFEBVRE, Mme Françoise VERIN*

V/réf. NF/NF/18-1323

N/Réf. : LER-BL/18.119

IFREMER Iso 9001 - Processus P9 : 18-078

Boulogne-sur-Mer, le 15 octobre 2018

Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes,

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer concernant le projet d'arrêté préfectoral portant ouverture sanitaire temporaire de la zone dite « à éclipse » n° 62.10 Baie de Canche Hardelot Le Touquet pour le groupe 2.

#### **Dossier reçu par l'Ifremer**

Le dossier de demande d'avis reçu par courriel le 8 octobre 2018 comporte en pièces jointes :

- Le courrier adressé au CRPMEM en date du 7 septembre autorisant la réalisation de 4 prélèvements et analyses sur la zone 62.10 en vue de l'exploitation des coquillages du groupe 2 de la zone 62.10 classée « zone à éclipse » par arrêté du Préfet du Pas-de-Calais du 8 février 2018 ;
- Une carte de la zone n° 62.10 « Baie de Canche Hardelot - Le Touquet » ;
- Les étiquettes des 4 prélèvements de coques effectués sur la zone 62.10 les 11, 18, 25 septembre 2018 et 2 octobre 2018 ;
- Les résultats d'analyses en *Escherichia coli* correspondant à ces 4 prélèvements ;
- Le projet d'arrêté portant conditions sanitaires d'exploitation des coques à titre provisoire dans la zone de production de coquillages vivants n° 62.10.

#### **Observations de l'Ifremer**

La zone 62.10 est identifiée comme zone de production dont l'exploitation est soumise à autorisation préalable et sous conditions particulières (zone à éclipse) par arrêté préfectoral portant classement de salubrité des zones de production et

**Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer**  
Etablissement public à caractère industriel et commercial

**Centre Manche Mer du Nord**  
150, quai Gambetta  
62200 Boulogne-sur-mer  
France  
+33 (0)3 21 99 56 00

**Siège Social**  
155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

de reparcage de coquillages vivants du département du Pas-de-Calais en date du 8 février 2018. Cette zone est non classée.

Le suivi des zones à exploitation occasionnelle (dites à éclipses) doit suivre les règles applicables au classement et au suivi de certaines zones de production conchylicoles de l'instruction technique DGAL/SDSSA/2016-883 du 16 novembre 2016.

En application de la note DGAL, quatre prélèvements et analyses à la charge des professionnels ont été réalisés en septembre en vue de l'ouverture de la zone 62.10 et respectent les recommandations formulées dans l'avis LER/BL/18.062 : localisation du point de prélèvement, résultats accrédités Cofrac des teneurs en *Escherichia coli* (*E.coli*) selon la norme NF EN ISO 16649-3.

En conformité avec l'instruction technique DGAL/SDSSA/2016-883, les quatre résultats d'analyses joints inférieurs à 4600 *Escherichia coli*/100g de chair et liquide intervalvaire permettent l'exploitation du gisement dans la zone, les produits devant être dirigés vers un centre de purification agréé.

Cependant le projet d'arrêté fait référence en page 2 à l'analyse bactériologique des coques prélevées le 28 août 2018 dans la zone 62.10. Ce résultat, transmis par copie de courrier adressé au CRPMEM le 4 septembre 2018, s'élève à 160000 *E.coli* /100g et n'est pas compatible avec le classement d'une zone conchylicole (Règlement (CE) n°854/2004). Il confirme la fragilité de la zone d'exploitation proposée située à l'embouchure de la Canche et sensible aux pressions microbiologiques véhiculées par le fleuve.

### Recommandations de l'Ifremer

Compte-tenu de la fragilité de la zone, il convient de confirmer à l'Ifremer la date officielle d'ouverture le plus rapidement possible afin d'organiser la surveillance REMI aux premiers jours d'exploitation en concertation avec la DDPP62 et le laboratoire départemental de Rouen. Le suivi officiel, à la charge de l'état, suivra les règles établies dans le cahier des procédures REMI pendant toute la durée de récolte pour le suivi régulier de la zone ou le déclenchement des alertes.

Dans le projet d'arrêté, il conviendrait d'ajouter, à l'article 4, « sous réserve de conditions d'accès favorables » après « fréquence hebdomadaire ».

### Avis de l'Ifremer

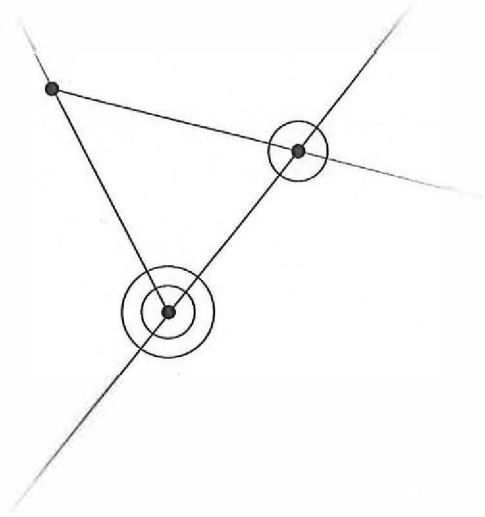
Par conséquent, au regard des informations disponibles à ce jour, l'Ifremer émet un avis favorable au projet de l'arrêté préfectoral portant ouverture temporaire de la 62.10 pour le groupe 2 des coquillages sous réserve de prise en compte des remarques jointes à cet avis.

**Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer**  
Etablissement public à caractère industriel et commercial

**Centre Manche Mer du Nord**  
150, quai Gambetta  
62200 Boulogne-sur-mer  
France  
+33 (0)3 21 99 56 00

**Siège Social**  
155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)



Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à ce courrier, et vous prions de croire, Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes, en l'expression de nos salutations très distinguées.

Directeur du centre IFREMER  
Manche Mer du Nord

**Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer**  
Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

**Centre Manche Mer du Nord**  
150, quai Gambetta  
62200 Boulogne-sur-mer  
France  
+33 (0)3 21 99 56 00

**Siège Social**

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)